



Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/74-1999

ISBN 0-660-61086-8



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1999**

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE	1
PARTIE II : APERÇU.....	3
A. Aperçu du Portefeuille	3
B. Aperçu du Ministère.....	7
PARTIE III : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE.....	14
Attentes en matière de rendement	14
Réalizations en matière de rendement, par secteur d'activité	14
Préparation en vue de l'an 2000.....	30
PARTIE IV : RAPPORTS CONSOLIDÉS.....	31
PARTIE V : RENDEMENT FINANCIER	33
PARTIE VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	41
INDEX.....	43

Partie I : Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du ministère du Solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 1999.

Ce document décrit les priorités stratégiques du Ministère et tente de fournir une indication claire des résultats auxquels nous sommes parvenus, par rapport aux plans que nous avons en 1998-1999.

La grande priorité du portefeuille du Solliciteur général est d'assurer la sécurité du public, et, remplir le rôle, dévolu au gouvernement fédéral, de protéger les Canadiens est notre mission. Les Canadiens attachent une très haute importance à leur sécurité personnelle, et le portefeuille ministériel ainsi que ses partenaires clés comme le ministère de la Justice s'emploient quotidiennement à répondre à leurs attentes.

Le portefeuille ministériel a quatre priorités stratégiques : *la lutte contre le crime organisé, l'intégration de l'information de la justice, la promotion de services correctionnels efficaces, l'encouragement à donner à la participation des citoyens.*

Le Ministère joue un rôle clé au sein du Portefeuille du fait qu'il me fournit des conseils stratégiques et qu'il favorise la cohérence des politiques et leur coordination dans l'ensemble du Portefeuille, l'un des plus considérables de l'administration fédérale.

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a été très occupé. Il s'est affairé à mettre au point des outils plus nombreux et plus efficaces en vue d'aider le milieu de l'application de la loi à protéger les Canadiens, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le crime organisé. À titre d'exemples, j'aimerais mentionner l'élaboration de mesures législatives sur la déclaration obligatoire des transactions suspectes, mesures qui ont été déposées au Parlement par le ministre de Finances; l'élaboration, le dépôt et l'adoption par le Parlement des mesures législatives sur la création d'une banque de données génétiques; la collaboration du Ministère avec plusieurs autres organismes fédéraux à l'élaboration d'un plan stratégique en vue d'établir un Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, dont j'ai annoncé en avril dernier la première étape – le renouvellement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) auquel seront consacrés 115 millions de dollars; et les consultations auprès du public, amorcées en mars 1998, en vue de l'examen, par le Parlement au cours de l'année, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.*

Ce rapport contient de nombreux autres exemples de la façon dont le Ministère s'acquitte de sa mission qui est de veiller à la sécurité de la population. J'accueillerai avec plaisir vos réactions au sujet du présent rapport afin de pouvoir continuer de rendre les collectivités plus sûres. Vous trouverez à la page 41 une liste de personnes-ressources au Ministère ainsi que notre adresse Internet où vous pourrez obtenir de plus amples renseignements.

Ce rapport comprend un aperçu des organismes relevant du Portefeuille qui rendent des

comptes au Parlement, directement ou par mon intermédiaire. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille établit son propre rapport sur le rendement, lequel est présenté au Parlement. Je vous prie de consulter chacun de ces rapports pour plus de précisions.

Partie II : Aperçu

A. Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du Portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (ce qui comprend la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget supérieur à 2,7 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille prépare un rapport sur le rendement indiquant ses réalisations et ses principaux résultats.

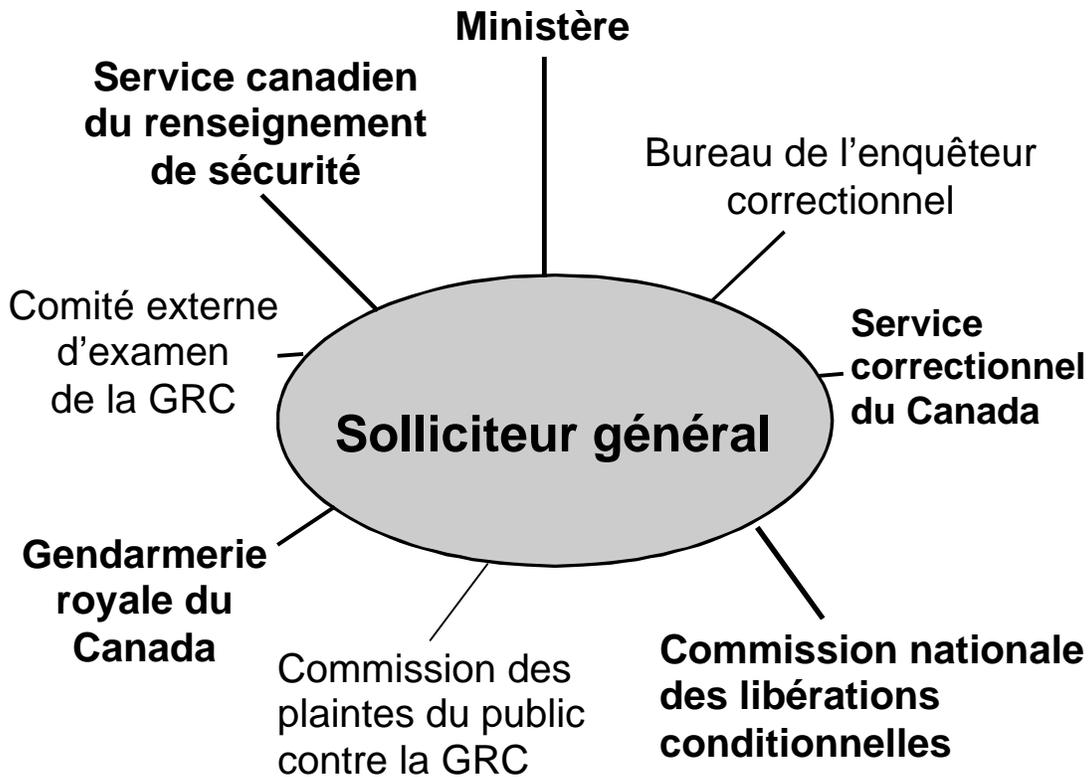
Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon individuelle et collective, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la paix, de la justice et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes, d'accroître la cohérence et la coordination des politiques au sein du Portefeuille et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en ce qui concerne les activités fédérales en matière de police, de sécurité, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, ainsi que dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants; y prévenir et y déceler les crimes, et y faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il fournit aussi des évaluations de sécurité.
- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la société et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui a le pouvoir d'accorder et de contrôler la mise en liberté sous condition dans le cas des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui fait des recommandations au sujet de l'octroi de réhabilitations et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard de détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

- **Le Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

Le portefeuille du Solliciteur général



B. Aperçu du Ministère

Rôles et responsabilités

Le ministère du Solliciteur général a été créé en application de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*. La *Loi sur le ministère du Solliciteur général* précise que le solliciteur général remplit des fonctions de gestion du Ministère. La Loi précise aussi que les pouvoirs et les fonctions du solliciteur général s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères fédéraux et liés a) aux maisons de correction, prisons et pénitenciers; b) aux libérations conditionnelles, réductions de peine, libérations d'office et surveillances de longue durée, selon les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; c) à la Gendarmerie royale du Canada; d) au Service canadien du renseignement de sécurité.

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la sécurité des Canadiens par la promotion et le maintien d'une société juste, paisible et sûre.

À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des affaires correctionnelles et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

Cadre d'action

La sécurité du public est essentielle au bien-être économique du Canada et à la qualité de vie des Canadiens. De plus en plus diversifiée, la société canadienne s'attend à jouir à la fois d'un niveau élevé de sécurité personnelle et collective et d'une protection efficace de ses droits et de ses libertés. D'après des sondages récents, le fait de se sentir en sécurité vient au premier rang des facteurs qui contribuent à l'identité canadienne, et la protection des Canadiens est considérée comme l'un des rôles les plus importants de l'État.

Le tableau des Principaux engagements de résultats (page 10) indique les prévisions de rendement du Ministère Celles-ci étayent les quatre priorités du Portefeuille : la lutte contre le crime organisé, l'intégration de l'information de la justice; la promotion de services correctionnels efficaces; l'encouragement à donner à la participation des citoyens. Ces priorités ont également un lien direct avec les engagements pris par le gouvernement dans le Discours du trône et le Livre rouge.

Il s'agit de résultats partagés, collectifs, qui ne peuvent être atteints sans un engagement et une contribution de tous nos partenaires. Les gouvernements et les autres partenaires du système de justice pénale ont reconnu que la coopération, la coordination et la communication de renseignements entre les pouvoirs publics étaient réellement essentielles à la conception et à la mise en œuvre de stratégies permettant d'assurer la sécurité du public. Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés les principaux intervenants dans le système de justice pénale et de la nature des difficultés et des possibilités, qui sont de plus en plus complexes et touchent plus d'une administration, nous pourrions faire plus en unissant nos efforts.

Parce qu'il est fermement déterminé à trouver des solutions au moyen de partenariats, le Ministère est parvenu à une plus grande cohérence dans ses politiques, et ses plans et priorités font l'objet d'un plus large consensus tant au sein du Portefeuille qu'auprès des autres ministères fédéraux. Le Portefeuille continue également à collaborer étroitement avec d'autres ministères fédéraux, comme le ministère de la Justice, les provinces et les territoires, le secteur bénévole et le secteur privé, les groupes autochtones et les collectivités locales pour que la prestation des programmes et des services soit la plus efficace possible et favorise la sécurité du public.

Cette façon de procéder est compatible avec l'entente-cadre sur l'union sociale, qui constitue un mécanisme officiel permettant d'améliorer l'approche horizontale existante – une approche de collaboration –, afin de résoudre avec nos partenaires provinciaux et territoriaux les problèmes de justice pénale qui surgissent sur les scènes nationale et internationale. À titre d'exemple, mentionnons les mesures prises à la suite de l'adoption de la loi sur la banque de données génétiques, alors que les provinces et les territoires ont convenu d'une méthode de partage des coûts de l'analyse biologique des cas.

Le secteur bénévole continuera aussi de jouer un rôle critique en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la participation des citoyens, l'éducation du public et l'amélioration de la sécurité du public.

Les taux de signalement des crimes ont continué de baisser ces dernières années, ce qui témoigne de changements démographiques (il y a vieillissement de la population). Toutefois, la difficulté sur le plan de la sécurité du public vient du fait que la nature du crime évolue. Les groupes sophistiqués qui se livrent au crime organisé et s'adonnent au blanchiment d'argent, au trafic de drogues, au trafic d'étrangers, à la fraude sur les cartes de crédit et à d'autres activités sont de plus en plus en mesure d'opérer indépendamment des frontières, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'échelle mondiale. Au Canada, le crime

organisé représente maintenant une entreprise de plusieurs milliards de dollars, ce qui constitue un problème grave pour les organismes d'application de la loi qui disposent de ressources et d'une technologie limitées pour mener des enquêtes.

Par ailleurs, le Canada affiche un taux d'incarcération de 129 pour 100 000, soit l'un des taux les plus élevés parmi les pays développés. La situation en ce qui concerne les délinquants autochtones est particulièrement inquiétante. Le taux d'incarcération des Autochtones est six fois plus élevé que le taux pour l'ensemble du pays; or le problème menace de s'aggraver à mesure que les effets du « baby boom » autochtone commenceront à se faire sentir au cours des dix prochaines années.

Pour résoudre ce problème, le Portefeuille se préoccupe davantage de l'éducation du public, afin de sensibiliser les gens et de faire en sorte que l'opinion publique soit plus éclairée. Certes, on ne peut pas s'attendre à ce que les attitudes changent du jour au lendemain, mais il s'agit d'un premier pas important dans le rétablissement de la confiance du public à l'égard du système de justice pénale.

Principaux engagements de résultats

Solliciteur général du Canada s'engage		
à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :	signalé aux :
<p>Un cadre d'orientation législative et stratégique à l'appui de la priorité du gouvernement qui consiste à rendre les collectivités plus sûres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de lutte contre le crime organisé. • Des mesures d'application de la loi dont l'objet est d'aider la police à réagir aux problèmes qui se posent sur le plan de la sécurité publique. • Des stratégies destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces. • Des partenariats et des initiatives à l'échelle nationale et internationale conçus de manière à renforcer notre sécurité nationale. • Des initiatives ayant pour objet de renforcer la capacité qu'a le système de justice pénale d'échanger des renseignements sur le crime et les délinquants. • Une participation plus poussée des citoyens à l'élaboration des politiques de justice pénale. • Des initiatives appuyant la prévention du crime axée sur les collectivités. 	<p>- Pages 15, 16, 17 du RMR</p> <p>- Pages 17, 18 du RMR</p> <p>- Pages 18, 19 du RMR</p> <p>- Pages 20, 21, 22 du RMR</p> <p>- Pages 22, 23 du RMR</p> <p>- Pages 23, 24 du RMR</p> <p>- Pages 24, 25 du RMR</p>
<p>Une politique sur la police des Premières nations et une politique correctionnelle autochtone qui contribuent à améliorer l'ordre social, la sécurité du public et des particuliers ainsi que la justice dans les collectivités des Premières nations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations. • Des mesures destinées à améliorer la gouvernance et la formation des services de police, et à favoriser des solutions novatrices dans des domaines tels que la prévention du crime dans les collectivités autochtones. • Des modèles de politique conçus de manière à donner aux collectivités autochtones une plus grande autorité sur les services correctionnels et la guérison. 	<p>- Page 26 du RMR</p> <p>- Page 26, 27 du RMR</p> <p>- Page 20 du RMR</p>

RÉSULTATS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE AU MOYEN DE PARTENARIATS



Organisation du Ministère

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant quant aux politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de libération conditionnelle. En outre, il est chargé en permanence de la police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques, et il exerce un leadership et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 1998-1999, le Ministère comptait environ 215 employés et ses dépenses s'élevaient à quelque 78,4 millions de dollars, dont une part de 55,8 millions était consacrée à la police des Autochtones.

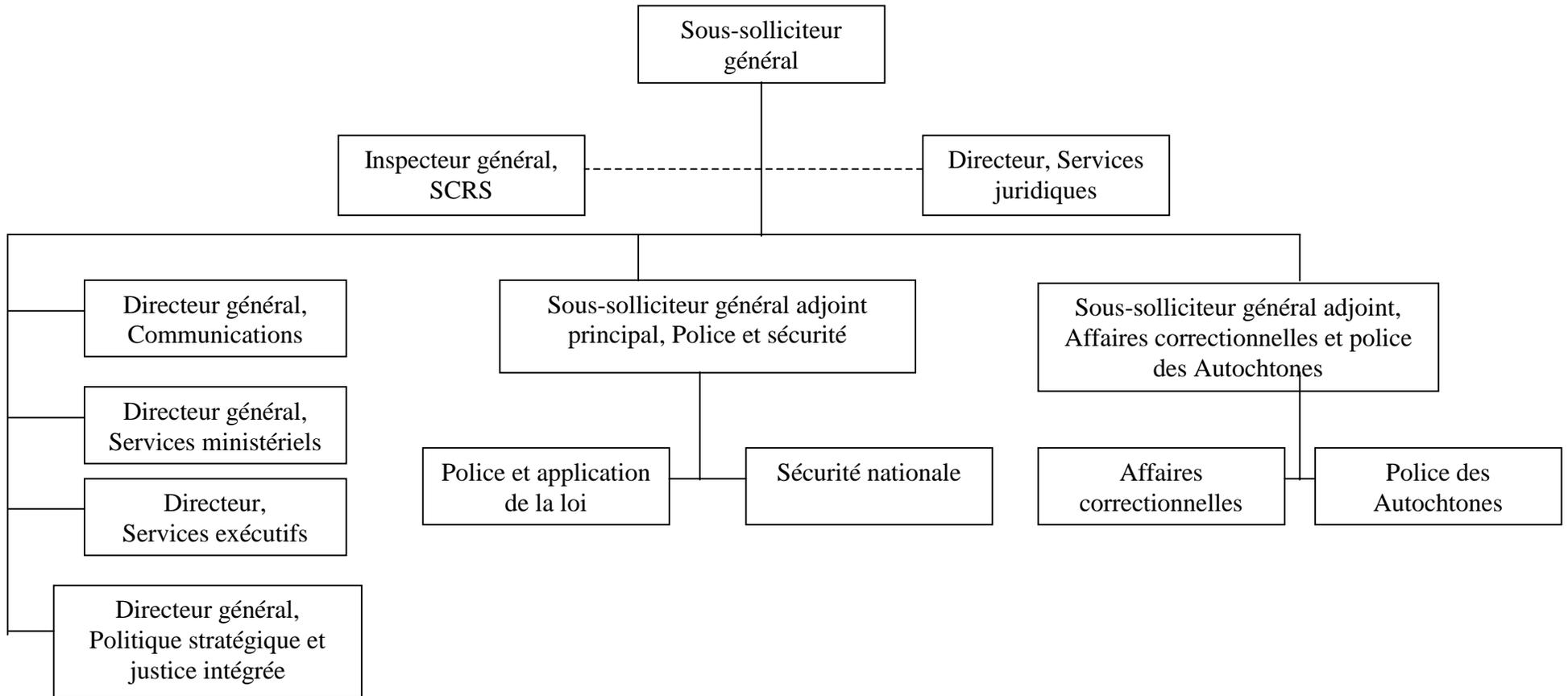
Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme et aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Secteurs d'activité

Pour réaliser son mandat et atteindre les résultats attendus, le Ministère a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques;*
- *Programme des services de police des Premières nations;*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS;*
- *Services à la haute direction et services de soutien.*

ORGANIGRAMME



Partie III : Réalisations du Ministère

Attentes en matière de rendement

Les activités quotidiennes du Ministère sont inspirées par les principaux engagements de résultats suivants. Ceux-ci appuient directement les grandes priorités du solliciteur général (la lutte contre le crime organisé; l'intégration de l'information de la justice; la promotion de services correctionnels efficaces; l'encouragement à donner à la participation des citoyens) ainsi que le programme du gouvernement en matière de sécurité publique et de sécurité nationale. Voici quels sont ces engagements :

- Des stratégies de lutte contre le crime organisé.
- Des mesures d'application de la loi dont l'objet est d'aider la police à réagir aux problèmes qui se posent sur le plan de la sécurité publique.
- Des stratégies destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces.
- Des partenariats et des initiatives à l'échelle nationale et internationale conçus de manière à renforcer notre sécurité nationale.
- Des initiatives ayant pour objet de renforcer la capacité qu'a le système de justice pénale d'échanger des renseignements sur le crime et les délinquants.
- Une participation plus poussée des citoyens à l'élaboration des politiques en matière de justice pénale.
- Des initiatives appuyant la prévention du crime axée sur les collectivités.
- Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.
- Des mesures destinées à améliorer la gouvernance et la formation des services de police, et à favoriser des solutions novatrices dans des domaines tels que la prévention du crime dans les collectivités autochtones.
- Des modèles de politique conçus de manière à donner aux collectivités autochtones une plus grande autorité sur les services correctionnels et la guérison.

Réalisations en matière de rendement, par secteur d'activité

Secteur d'activité 1 : Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	9,5 \$
<i>Autorisations totales</i>	9,5 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	9,0 \$

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à assumer ses fonctions, qui consistent : a) à orienter les organismes du Portefeuille et à répondre de ceux-ci devant le Parlement; b) à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille; c) à exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Objectifs

- Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect intégral des droits et des libertés des Canadiens ainsi que des lois du pays, et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement grâce à la prestation, par le ministre, de directives solides.
- Contribuer à la paix, à la sécurité et à la justice dans la société en inscrivant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition dans un cadre global de lois et de politiques.

Principal engagement de résultats

Des stratégies de lutte contre le crime organisé.

Le crime organisé est à la fois un problème national et un problème international. À cause des changements rapides qui se produisent à l'échelle mondiale dans les communications, les transports, les finances internationales et dans le domaine de la technologie, le crime organisé représente une réelle menace pour la sécurité des collectivités canadiennes. D'énormes coûts sociaux et financiers sont associés au crime organisé, et celui-ci menace l'intégrité de nos institutions et de nos cadres politiques, financiers et sociaux. Le crime organisé se cache derrière une grande partie de la criminalité de rue, l'accroissement des crimes avec violence, le commerce illicite de drogues, du tabac, des armes et des personnes. Il est aussi répandu dans la contrefaçon, le blanchiment d'argent, la contrebande ainsi que dans de nombreuses fraudes et escroqueries de télémarketing. Il faut donner aux corps policiers d'un bout à l'autre du pays les moyens adéquats de lutter contre le crime organisé.

Dans le monde entier, le caractère transnational du crime organisé et les progrès de la technologie soulèvent de nouvelles difficultés qui exigent des solutions pratiques et une solide collaboration internationale. Le Canada joue un rôle clé, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale, dans la lutte contre le crime organisé et la sensibilisation à ses activités.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont rendu public, en octobre 1998, une *Déclaration commune sur le crime organisé*, dans laquelle ils exposent huit principes d'action communs régissant la lutte contre le crime organisé. Il s'agit d'une première.
- Dans sa deuxième Déclaration annuelle sur le crime organisé, devant la Chambre des communes en décembre, le solliciteur général a réitéré l'engagement du gouvernement fédéral à continuer de lutter contre le crime organisé et à travailler de concert avec les gouvernements et le public.
- En mai 1998, le Ministère a rendu public un document de consultation renfermant des propositions préliminaires au sujet de la communication des transactions suspectes et des mouvements transfrontaliers d'argent et de la création d'un nouvel organisme; il a ensuite publié, en février 1999, un *Résumé des consultations sur les propositions visant à modifier la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent)*.

Le Parlement a adopté en première lecture, le 31 mai 1999, un projet de *Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*; on en attend la deuxième lecture.

- À la suite d'une étude, effectuée par le Ministère, sur la surveillance policière dans les aéroports internationaux du Canada, la présence de la GRC en tant que police fédérale a été renforcée et 100 agents de plus sont chargés de cibler les criminels organisés qui se servent des aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal comme points d'entrée au Canada. Ces agents vont non seulement renforcer l'application, dans ces aéroports, des lois fédérales concernant l'importation illégale de drogue et l'immigration illégale, mais ils recueilleront aussi des renseignements touchant la sécurité nationale et les activités relatives au crime organisé.
- En juin 1999, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il investirait 78 millions de dollars de plus dans l'*Initiative anticontrebande (IAC)* au cours des quatre prochaines années (1999-2000 à 2003-2004). Le Ministère dirige les travaux visant à mettre la dernière main au cadre de rendement et de responsabilisation qui servira de plan pour le suivi continu du rendement de l'initiative. À ce jour, grâce à l'IAC, plus de 17 000 accusations liées à la contrebande ont été portées, lesquelles ont donné lieu au versement d'amendes s'élevant à plus de 113 millions de dollars, et l'évasion fiscale et douanière constatée a été chiffrée à 118 millions de dollars.

- L'évaluation de la deuxième année (1997-1998) de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) a été effectuée en 1998-1999, et l'évaluation de la troisième année est actuellement en cours. Le Ministère est chargé d'évaluer les activités de l'unité responsable de l'IICPC, tandis que le ministère de la Justice est chargé d'évaluer le volet poursuites.

Les unités responsables de l'IICPC intègrent les ressources et le savoir-faire de la GRC, des policiers municipaux et provinciaux, des agents des douanes, des procureurs de la Couronne et des juricomptables. En 1996-1997, le gouvernement fédéral a porté de 3 à 13 le nombre de ces unités. En 1998-1999, le partenariat a été élargi de manière à inclure des enquêteurs fiscaux et des agents de la Direction de la gestion des biens saisis, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. À ce jour, les enquêtes sur les produits de la criminalité ont donné lieu à des saisies de 140 millions de dollars ainsi qu'à des amendes et à des confiscations de 84 millions de dollars.

- Les partenariats internationaux ont été améliorés; on a pu ainsi aborder la question de la responsabilité partagée de la réaction devant le crime organisé :
 - dans le cadre du deuxième Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis, qui a eu lieu en mai 1998, et du troisième, qui s'est tenu en juin 1999;
 - grâce à l'appui accordé au sous-solliciteur général dans son rôle de président d'un groupe de travail de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) chargé d'établir un mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM) qui servira à évaluer les stratégies nationales et internationales en matière de drogue des 34 pays membres de l'Organisation des États américains (OÉA);
 - lors de la première réunion du Groupe de travail Canada-Mexique sur le contrôle des drogues.

Pour de plus amples renseignements au sujet des initiatives de lutte contre le crime organisé, on consultera le rapport sur le rendement de la GRC.

Principal engagement de résultats

Des mesures d'application de la loi dont l'objet est d'aider la police à réagir aux problèmes qui se posent sur le plan de la sécurité publique.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Services nationaux de police : L'examen des Services nationaux de police (SNP) a pris fin. Cet examen, qui a comporté de vastes consultations auprès des intéressés, a confirmé l'importance des SNP pour la sécurité du Canada et de nos collectivités. Les répondants ont souligné l'importance particulière du Centre d'information de la police canadienne, qu'ils considèrent comme « l'autoroute transcanadienne » qui relie les

organismes d'application de la loi et qui donne accès aux antécédents criminels et à d'autres renseignements.

- Empreintes génétiques : La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* a reçu la sanction royale le 10 décembre 1998. Cette loi porte création d'une banque nationale de données génétiques, dont la mise en service est prévue pour juin 2000. On a commencé à rédiger le règlement d'accompagnement de la Loi, qui vient appuyer la banque de données, et des négociations avec les provinces et les territoires ont été entreprises afin de mettre la dernière main aux accords fédéraux-provinciaux-territoriaux sur le partage des coûts de l'analyse biologique (génétique) des cas.
- Services de police de la GRC : Le Ministère a négocié une entente historique concernant la création de la nouvelle division « V » de la GRC. Celle-ci fournira les services de police de la GRC au nouveau territoire du Nunavut. L'accord a été signé à Rankin Inlet, le 31 août 1998, et le nouveau service a commencé le 1^{er} avril 1999, date de la création du nouveau territoire.
- Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix: Le solliciteur général a annoncé en septembre 1998 que le gouvernement avait proclamé le dernier dimanche de septembre de chaque Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix. Cette journée servira à rendre hommage aux agents qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives en matière de services de police, on consultera le rapport sur le rendement de la GRC.

Principal engagement de résultats

Des stratégies destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces.

Offrir des services correctionnels efficaces, c'est établir une distinction entre les délinquants qui doivent être mis à part de la société et ceux qui pourraient être mieux gérés dans la collectivité. Il s'agit d'une série d'initiatives intégrées, qui visent à promouvoir la sécurité du public en offrant aux délinquants les meilleures occasions possibles de devenir des citoyens respectueux des lois. Ces services sont axés sur la création d'une infrastructure et de programmes qui favoriseront la mise en liberté des détenus au moment où ils pourront être gérés en toute sécurité dans la société.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Le Ministère a entamé de vastes consultations publiques au sujet de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, par l'intermédiaire d'un document de consultation intitulé « Pour une société juste, paisible et sûre : la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition – cinq ans plus

tard ». Le sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes devrait soumettre à l'automne 1999 un rapport sur l'examen qu'il a fait de la question.

- Au printemps de 1999, un projet de loi a été introduit dans le but de modifier la *Loi sur le casier judiciaire*. Les modifications, qui reposent sur le Système national de filtrage, permettent de marquer les dossiers des délinquants sexuels réhabilités pour qu'on puisse les utiliser à des fins de filtrage.
- Des consultations au sujet de la révision de la *Loi sur le transfèrement des délinquants* ont été entamées. Les modifications seront axées sur le respect des engagements du Canada à l'égard du transfèrement des délinquants jugés par des tribunaux étrangers ou canadiens.
- S'appuyant sur les succès reconnus de l'accord fédéral-provincial sur les services correctionnels conclu avec le Nouveau-Brunswick, le Ministère a entamé des consultations avec d'autres provinces afin de parvenir à une efficacité analogue grâce à une collaboration élargie.
- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont rendu public le *Deuxième rapport d'étape sur la croissance de la population carcérale*. Selon ce rapport, les mesures prises par les administrations fédérale, provinciales et territoriales permettent d'accroître la sécurité du public tout en freinant sans risque la croissance de la population carcérale.

Le deuxième rapport fournit des exemples de solutions de rechange à l'incarcération mises en oeuvre de part et d'autre du pays. Beaucoup de délinquants à faible risque peuvent être gérés plus efficacement à l'aide de mesures correctionnelles communautaires comme celles dont il est fait mention dans le rapport, par ex., les ordonnances de travail communautaire, la médiation, les programmes de justice réparatrice, les solutions de rechange à l'amende et la surveillance électronique.

- Le Canada continue d'être reconnu comme un chef de file mondial dans la recherche sur les délinquants sexuels et pour ses innovations dans le traitement des délinquants sexuels. Le Ministère a mené à terme des projets de recherche sur les facteurs de risque chez les délinquants violents et les délinquants sexuels, et il a aussi procédé à des évaluations des mesures correctionnelles communautaires, notamment la surveillance électronique et un programme de justice réparatrice.

Pour de plus amples renseignements au sujet des initiatives en matière de services correctionnels et de libération conditionnelle, on consultera le rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada et celui de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Principal engagement de résultats

Des modèles de politique conçus de manière à donner aux collectivités autochtones une plus grande autorité sur les services correctionnels et la guérison.

Les Autochtones représentent environ 3 % de la population canadienne; or ils constituent à peu près 16 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale et plus de 50 % de la population carcérale dans certaines provinces de l'Ouest. Cette surreprésentation dans le système de justice pénale se poursuivra si l'on ne met pas au point des solutions de rechange communautaires, adaptées à leur culture. La création de nouveaux pavillons de ressourcement, c'est-à-dire de centres de traitement conçus par des Autochtones, pour des Autochtones, et exploités par des collectivités autochtones constitue un élément clé de cette stratégie. Elle contribuera à l'objectif qui consiste à favoriser des collectivités autochtones sûres et en santé, tel qu'il est exposé dans *Rassembler nos forces*, une initiative du gouvernement.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Plusieurs projets conçus de manière à promouvoir des façons de concevoir la guérison dans les collectivités autochtones et à accroître les connaissances relatives aux services correctionnels communautaires en milieu autochtone ont été menés à bien. Ces projets permettent de doter les collectivités d'installations correctionnelles, facilitant ainsi l'élaboration d'ententes avec le SCC en conformité des articles 81 et 84 de la Loi. Le Ministère a aussi publié des rapports au sujet des problèmes correctionnels touchant les Autochtones en milieu urbain et du rôle des Aînés et des méthodes de guérison traditionnelles dans le traitement des délinquants sexuels.

Les résultats de ces approches sont prometteurs. Par exemple, la Première nation Mnjikaning (Rama) a recours à une méthode communautaire de guérison pour venir en aide aux personnes touchées par les mauvais traitements. Ce projet pilote sera évalué dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinées aux Autochtones. L'Initiative, qui finance le projet, présentera une évaluation finale au Conseil du Trésor avant le 31 mars 2001.

Principal engagement de résultats

Des partenariats et des initiatives à l'échelle nationale et internationale conçus de manière à renforcer notre sécurité nationale.

Ces dernières années, la mondialisation, l'émergence de nouvelles technologies et le caractère changeant du terrorisme lui-même ont créé une situation de menace complexe qui présente d'importantes difficultés à surmonter tant pour le Canada que pour les pays alliés.

Le Ministère joue un rôle clé en donnant au solliciteur général, au moment opportun, des conseils sur les incidences de ce contexte de menace sur l'application efficace et pertinente des lois, des politiques et des opérations dans le système national de sécurité. Les conseils impartiaux et l'appui que le Ministère donne au solliciteur général en ce qui touche son obligation de rendre des comptes au sujet du SCRS sont particulièrement importants à cet égard.

Parmi les autres problèmes en matière de sécurité, mentionnons l'utilisation possible, par les terroristes, d'armes chimiques et biologiques ou de matériaux radioactifs; l'utilisation possible, par les terroristes, de la technologie de l'information, et en particulier des communications chiffrées, comme moyen de faciliter et d'appuyer des opérations terroristes en les mettant à l'abri de l'interception par les organismes chargés de la sécurité et de l'application de la loi; enfin, la vulnérabilité possible de nos infrastructures critiques, sur le plan de l'information et sur le plan matériel, devant une attaque terroriste.

Le gouvernement s'emploie à résoudre ces problèmes, tant au niveau intérieur qu'au niveau international. Le Canada échange continuellement des renseignements, des pratiques exemplaires et de nouvelles technologies avec ses alliés, ce qui est particulièrement précieux.

Dans l'ensemble, le gouvernement continue de prendre des mesures dans le but de réduire le plus possible la menace que constitue le terrorisme pour la sécurité nationale et d'être sensible à la menace que représente le terrorisme à l'échelle mondiale. De ce fait, il contribue à accroître la sécurité du public.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- En réponse au Rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement (comité Kelly), le Ministère a coordonné la réaction interministérielle, entre autres, la définition d'options à envisager.
- L'examen du Plan national de lutte contre le terrorisme a été mené à terme, après des consultations auprès des ministères et organismes fédéraux et provinciaux. Par suite de cet examen, d'importants changements ont été apportés au plan pour le rendre plus convivial dans la pratique et plus sensible à l'utilisation possible, par les terroristes, d'armes chimiques et biologiques ou de matières radiologiques.
- Le Ministère a procédé à des séances d'information ainsi qu'à des simulations d'exercice sur maquette et à des exercices en salle, en préparation à la tenue des Jeux panaméricains à Winnipeg, en juillet-août 1999, des Championnats mondiaux d'aviron à St. Catharines, en août 1999, du Sommet de la Francophonie à Moncton, en septembre 1999, et de la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à Toronto, en septembre 1999. Ces exercices visaient à sensibiliser aux dispositions prises par le Canada pour lutter contre le terrorisme et aux ressources qu'il y consacre, à l'échelle nationale, et à la nécessité d'améliorer la capacité des autorités locales de réagir en cas d'attentat terroriste commis au moyen d'armes chimiques ou biologiques.

- Le Ministère a rédigé, conjointement avec le Département d'État des États-Unis, des lignes directrices sur les attaques à l'arme chimique, biologique, radiologique et nucléaire en vue de l'échange de renseignements en cas d'incident de cette nature.
- En partenariat avec les États-Unis, le Ministère a coordonné et coprésidé la participation du Canada à des accords bilatéraux concernant des projets de recherche et développement ayant trait à la lutte contre le terrorisme. Ainsi y a-t-il eu entre autres, au cours de la période visée par le présent rapport, création de deux nouveaux sous-groupes spécialisés en médecine légale et en R-D sur la gestion des conséquences dans un contexte de terrorisme.
- Le Ministère a coordonné et coprésidé la participation du Canada à des accords trilatéraux avec les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet du terrorisme nucléaire, biologique et chimique.
- Le Ministère a participé à l'élaboration d'une politique nationale sur la cryptographie. On y reconnaît que la cryptographie peut servir à empêcher la détection de l'activité criminelle et celle des menaces à la sécurité. La nouvelle politique renferme des mesures destinées à préserver les capacités qu'ont les organismes d'application de la loi et ceux chargés de la sécurité nationale d'effectuer des enquêtes conformément à leur mandat.

Principal engagement de résultats

Des initiatives ayant pour objet de renforcer la capacité qu'a le système de justice pénale d'échanger des renseignements sur le crime et les délinquants.

Les Canadiens s'attendent à ce que l'échange de renseignements recueillis par les organismes de justice pénale se fasse facilement d'un organisme à l'autre et d'une administration à l'autre, pour que l'administration de la justice soit efficiente et efficace.

Le Ministère a mis sur pied un secrétariat afin de faciliter, de coordonner et d'appuyer les travaux du Comité directeur sur les systèmes d'information de la justice intégrée et le Groupe de travail interministériel. Ce secrétariat est chargé de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal et de l'élaboration des normes et des partenariats nécessaires à la mise en place du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Le Comité directeur sur les systèmes d'information de la justice intégrée, présidé par le sous-solliciteur général, a adopté un plan d'action de cinq ans mis au point par le Groupe de travail interministériel. Ce plan stratégique propose que les efforts et les investissements des principaux partenaires de la justice pénale soient consacrés à la création d'un Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). Une fois mis sur pied, le RCISP renforcera la capacité d'échange de renseignements sur les délinquants et sur la criminalité entre les organismes et les administrations du système de justice pénale. Il appuiera les efforts visant à lutter contre le crime et à promouvoir des services correctionnels efficaces.

Dans un premier temps, la GRC a reçu des fonds récemment pour moderniser le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et lui donner de l'ampleur. Ce système est au service de plus de 60 000 agents d'application de la loi répartis dans chacune des provinces et chacun des territoires.

- Conjointement avec le Centre canadien de la statistique juridique, le Ministère a organisé et coparrainé quatre ateliers régionaux et un atelier national sur l'échange de renseignements et la gestion de l'information. Ces ateliers ont permis aux représentants fédéraux et provinciaux de discuter des nouveaux problèmes et des nouvelles priorités concernant la gestion de l'information sur le crime et sur les délinquants et de définir des possibilités d'initiatives communes destinées à faciliter l'échange efficace de ces renseignements entre les organismes de justice pénale.
- Le Ministère a participé à plusieurs conférences réunissant les principaux intervenants du secteur de la justice pénale dans le but de les sensibiliser au RCISP et à la manière dont ce Réseau devrait contribuer à l'amélioration de l'échange de renseignements au sein des organismes de justice pénale et d'un organisme à l'autre, et de trouver des occasions d'améliorer la collaboration.
- Le Ministère a entamé des consultations à propos des modèles de gouvernance de l'information de la justice intégrée.

Principal engagement de résultats

Une participation plus poussée des citoyens à l'élaboration des politiques de justice pénale.

Depuis une dizaine d'années, on constate une diminution de la confiance du public à l'égard du système de justice. C'est pourquoi le Ministère dirige un projet, qui touche l'ensemble du Portefeuille, dans le but de sensibiliser le public et de l'amener à mieux comprendre le système, pour que l'opinion publique soit plus éclairée. Grâce à ce projet, on aura aussi l'occasion de discuter avec les Canadiens des choix qui s'offrent en matière

de politique et de l'élaboration des politiques.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Planification des politiques et des priorités du portefeuille : Le Ministère et les organismes du Portefeuille ont collaboré avec d'autres partenaires fédéraux à l'élaboration d'un cadre de sécurité publique qui viendra appuyer les priorités du ministre et faire progresser le programme du gouvernement en matière de sécurité publique.
- Partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux : Le Ministère et les organismes du Portefeuille collaborent avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec des partenaires provinciaux et territoriaux à une approche horizontale, afin de définir les nouveaux problèmes de justice pénale d'envergure nationale ou internationale, de se pencher sur ceux-ci et de faire progresser les priorités du Portefeuille. Les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont adopté une approche stratégique à l'égard de quatre domaines prioritaires : le crime organisé, les questions relatives à la justice chez les Autochtones, les victimes du crime et les questions relatives aux familles et aux enfants en crise.
- Participation des citoyens : Le Ministère a organisé deux réunions de groupes de consultation, l'une sur « les enfants à risque » et l'autre sur « les droits de la personne et la protection de la société ». De plus, il a entamé des consultations auprès de 14 organismes nationaux de bénévolat et il a accordé son appui au Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale.

Principal engagement de résultats

Des initiatives appuyant la prévention du crime axée sur les collectivités.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- En partenariat avec le ministère de la Justice, le solliciteur général a annoncé en juin 1998 le lancement de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral fournit 32 millions de dollars par année pour aider les collectivités canadiennes à élaborer et à mettre en œuvre des solutions locales pour la prévention du crime. Au 31 mars 1999, 405 projets d'un bout à l'autre du Canada avaient reçu des fonds par l'intermédiaire de l'Initiative pour des collectivités plus sûres, laquelle comporte trois volets : un programme de mobilisation des collectivités, un programme de partenariats et un fonds d'investissement.

- À l'appui de la Stratégie nationale, des travaux ont été entrepris avec le Centre national de prévention du crime et l'Association canadienne des chefs de police dans le but d'établir de solides partenariats avec le milieu policier, grâce, entre autres, à la mise sur pied d'un groupe d'intervenants du domaine des services de police qui pourra guider le gouvernement dans ses travaux relatifs à la prévention du crime.
- Le Ministère a accordé son appui à des collectivités et à des intervenants en particulier par l'intermédiaire d'autres initiatives mises de l'avant en association avec des partenaires provinciaux et communautaires. Il a fourni des fonds pour l'évaluation de « All Together Now! », un projet de prévention de la Colombie-Britannique faisant appel à l'intervention précoce, et pour un instrument appelé « Pour une police communautaire efficace », qui a été mis au point dans le but d'aider la police et les groupes communautaires qui s'intéressent à la police communautaire et à la prévention du crime.

Secteur d'activité 2 : Programme des services de police des Premières nations

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	55,0 \$
<i>Autorisations totales</i>	59,2 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	55,8 \$

Le Ministère est chargé de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme des services de police des Premières nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

L'application de cette politique offre des moyens pratiques d'améliorer l'administration de la justice dans les collectivités des Premières nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuit.

Objectif

Contribuer à l'amélioration de l'ordre social, de la sécurité publique et de la sécurité des particuliers dans les collectivités des Premières nations et des Inuit grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations.

En juin 1999, on comptait 121 accords établissant des services de police dans les Premières nations. Il faut maintenant fournir un soutien amélioré sur les plans technique, politique et de la recherche aux services de police existants et aux services nouvellement établis ainsi qu'aux autorités régissant la police, pour s'assurer qu'ils continuent d'être viables et efficaces et de rendre des comptes.

Principal engagement de résultats

Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Neuf nouveaux accords en matière de police ont fait l'objet de négociations avec des Premières nations et des provinces, ce qui porte à 121 le nombre total d'accords signés. De plus, 31 accords existants ont été renouvelés ou renégociés, notamment avec Akwesasne et Kahnawake.

Principal engagement de résultats

Des mesures visant à améliorer la gouvernance et la formation des services de police, et à favoriser des solutions novatrices dans des domaines tels que la prévention du crime dans les collectivités autochtones.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Le Ministère a apporté son appui aux services de police et aux autorités régissant la police grâce à un programme intégré de recherche, d'évaluation et d'élaboration des politiques opérationnelles, lequel comprend des bulletins, des bulletins d'information et diverses contributions en matière de perfectionnement. Des projets spéciaux ont été lancés afin d'améliorer les compétences des autorités régissant la police et celles des chefs de police.

Le Ministère a parrainé, avec la province de Québec, la troisième conférence annuelle sur les services de police et les comités de sécurité au Québec, en février 1999.

- Tous les accords importants font l'objet d'une vérification à tous les cinq ans au moins. On renforcera de cette façon les contrôles financiers et l'obligation de rendre des comptes à la collectivité.
- Le Ministère et l'Association des chefs de police des Premières nations (ACPPN) ont parrainé une conférence nationale sur la prévention du crime dans les collectivités autochtones qui avait pour thème « Renforcer nos collectivités ». Cette conférence, qui a eu lieu en juin 1998, visait à promouvoir les pratiques exemplaires et l'efficacité des stratégies de prévention du crime dans les collectivités autochtones.
- Le Ministère a financé une vidéo anti-gang, en Saskatchewan, ainsi qu'un projet, en Alberta, visant à présenter des stratégies novatrices et des programmes novateurs fruits d'une collaboration entre la police, la magistrature et les collectivités

autochtones dans un contexte hors réserve.

- Le Ministère a participé à des négociations à l'appui de la politique fédérale sur le Droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale en ce qui touche les questions relatives aux services de police.

Secteur d'activité 3 : Bureau de l'inspecteur général du SCRS

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	0,7 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>0,7 \$</i>
Dépenses réelles en 1998-1999	0,6 \$

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit d'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités opérationnelles de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur général vérifie régulièrement si le SCRS respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités opérationnelles du SCRS sont conformes aux lois et autres textes faisant autorité, aux procédures de contrôle et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

Objectifs

- Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de son obligation de rendre des comptes à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.
- Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du SCRS examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions ministérielles et à la politique opérationnelle de cet organisme.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- L'inspecteur général a remis au solliciteur général deux certificats annuels ainsi qu'un rapport spécial distinct concernant les activités du SCRS et les pratiques de celui-ci en ce qui concerne son obligation de rendre des comptes. Ces documents traitent du respect, par le SCRS, des procédures de contrôle et de responsabilité prescrites par les dispositions législatives et les politiques. L'avis fourni par l'inspecteur général repose sur des projets d'examen précis, et il s'inspire aussi de l'examen et du suivi

permanents qu'effectue l'inspecteur général pour appuyer le solliciteur général, qui dirige le SCRS et doit rendre des comptes à l'égard de cet organisme.

Secteur d'activité 4 : Services à la haute direction et services ministériels

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	10,7 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>13,2 \$</i>
Dépenses réelles en 1998-1999	13,0 \$

Ce secteur d'activité comprend : les Services exécutifs, le Groupe des communications, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général dans sa tâche qui consiste à conseiller et à seconder le solliciteur général pour les questions intéressant tout le Portefeuille qui portent sur les communications, la gestion intégrée, les questions juridiques, les affaires parlementaires, les rapports avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que l'information ministérielle.

Objectifs

- Aider le sous-solliciteur général à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de conseiller et de seconder le solliciteur général dans la gestion et le contrôle des activités du Ministère et du Portefeuille, ainsi que dans l'exercice de ses responsabilités au Parlement et au Cabinet en plus des attributions qui lui sont conférées par la loi.
- Fournir des services de soutien pour la gestion et les opérations internes du Ministère et des trois organismes de surveillance du Portefeuille (Comité externe d'examen de la GRC, Commission des plaintes du public contre la GRC et Bureau de l'enquêteur correctionnel), pour aider ceux-ci à atteindre leurs buts et leurs objectifs avec efficacité et efficience.
- Continuer à promouvoir l'information et la sensibilisation du public sur des questions liées au Ministère et au Portefeuille.

Principales réalisations en 1998-1999 :

- Gestion des ressources humaines/La Relève : L'exercice 1998-1999 correspondait à la deuxième année du plan d'action du Ministère. On a conçu ce plan dans le but de s'assurer que le Ministère pourrait attirer, perfectionner et garder à son service des personnes hautement qualifiées qui possèdent les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs requises pour exécuter son mandat, surtout dans le domaine de l'élaboration de politiques stratégiques. Ayant apporté la touche finale aux profils de

compétences associées aux postes clés dans le domaine des politiques, le Ministère entreprendra maintenant l'établissement d'une Base de données sur les compétences et le type d'études et l'élaboration d'un répertoire des cours de base répondant aux exigences en matière de formation.

Le Ministère a aussi établi des indicateurs dans le domaine de la santé, en consultation avec les employés et les syndicats. Ces indicateurs serviront à évaluer le climat interne et à promouvoir un climat sain en milieu de travail.

En octobre 1998, le Ministère a effectué un sondage relatif à l'état de santé de l'organisation. Les résultats de cette enquête ont été communiqués à tous les employés et ils seront utilisés conjointement avec les résultats d'une enquête menée récemment auprès de tous les employés de la fonction publique dans l'élaboration du prochain plan de ressources humaines, un plan de trois ans. L'enquête a, entre autres, révélé que le Ministère avait bien fait son travail dans la réorientation de l'organisation conformément à son nouveau mandat et que les employés comprenaient la mission. De plus, les employés estiment qu'ils contribuent à l'avancement du programme de sécurité publique. Parmi les aspects qui devraient retenir l'attention, mentionnons la nécessité d'améliorer l'échange de renseignements au sein du Ministère et celle de revoir la politique sur le réaménagement des horaires de travail.

- **Systèmes financiers** : Conformément à la Stratégie d'information financière du gouvernement, le Ministère a mis en place un nouveau système financier en mars 1999. Le Ministère s'est associé à la GRC pour partager une infrastructure commune et échanger de l'information sur les possibilités et les difficultés que comportent la mise en place et l'utilisation d'un nouveau système financier.
- **Sensibilisation du public** : Le Ministère et les organismes du Portefeuille ont coparrainé la production d'un documentaire intitulé « Le grand test de la justice », dans lequel on suit un délinquant depuis son arrestation et son incarcération jusqu'à sa libération conditionnelle. Depuis sa diffusion pour la première fois en décembre 1998, on en a fait plus de 600 copies et celles-ci ont été distribuées comme instrument didactique. Par ailleurs, le site Internet du Ministère continue de fournir un moyen rentable de diffuser de l'information concernant un large éventail de questions relatives à la justice pénale. Au 31 mars 1999, le site du Ministère avait reçu près de 1 200 000 demandes d'accès depuis son inauguration en mars 1996.
- **Services exécutifs** : On a continué d'aider le sous-solliciteur général dans sa tâche de conseiller et de seconder le solliciteur général quant à la gestion et au contrôle du Ministère et de l'ensemble du Portefeuille.

Préparation en vue de l'an 2000

Le Ministère n'a pas de systèmes essentiels à la mission du gouvernement (SEMG). Il possède une infrastructure moderne de réseau local basée sur des systèmes partagés du gouvernement ou des systèmes commerciaux qui sont déjà conformes à l'an 2000 ou qui le seront à temps. Nos systèmes centraux, comme ceux des finances, des ressources humaines et de la gestion de l'information, sont actuellement mis à niveau ou remplacés par des systèmes partagés du gouvernement qui sont conformes à l'an 2000.

En avril 1997, le Ministère a dressé un plan d'action ministériel pour relever le défi de l'an 2000. Ce plan continue d'être révisé au besoin et on peut le consulter sur le site InfoNet sur l'an 2000 du Ministère. Le Ministère a aussi mis au point, en février 1999, un plan d'urgence pour l'an 2000 qui constitue un prolongement du Plan de reprise des opérations du Ministère. Le Ministère dispose aussi d'un plan de relance concernant les technologies de l'information.

Le Ministère a établi, à l'échelle du Portefeuille, un comité de préparation à l'an 2000, qui est présidé par la Directrice générale des Services ministériels. Ce comité est chargé d'aider le ministre à faire en sorte que l'ensemble du Portefeuille soit prêt pour l'an 2000. Il se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux en ce sens et pour échanger de l'information sur les pratiques exemplaires. En outre, il coordonne les réponses aux demandes des organismes centraux au sujet de la préparation en vue de l'an 2000. Le comité présente chaque mois un rapport au ministre, afin de bien le tenir au courant de l'état de préparation à l'an 2000 dans l'ensemble du Portefeuille. Le comité est formé de représentants de la GRC, du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du SCRS.

Le Ministère est aussi le premier intermédiaire du Portefeuille en ce qui a trait aux demandes de renseignements et de rapports venant du Groupe de planification nationale de contingence (GPNC). Mis sur pied en octobre 1998, ce Groupe est chargé de veiller à ce que l'ensemble de l'administration fédérale soit prêt pour l'an 2000.

En avril 1999, un examen a été effectué de la gestion et des progrès du Ministère en ce qui concerne les activités relatives à l'an 2000. Il ressort de cet examen que le Ministère progresse de façon satisfaisante dans sa transition en douceur vers l'an 2000.

Partie IV : Rapports consolidés

Stratégie de développement durable

Le 15 décembre 1997, le ministère du Solliciteur général a déposé une stratégie de développement durable (SDD) à la Chambre des communes, tout comme l'ont fait 27 autres ministères fédéraux, conformément aux exigences établies par des modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général*.

Sont énumérées ci-dessous les réalisations du Ministère pour la période se terminant le 31 mars 1999.

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés jusqu'à présent
Réduire la consommation de carburants à base de pétrole dans le transport des employés du Ministère	Encourager l'utilisation de modes de déplacement moins nuisibles à l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le Ministère a donné un appui additionnel à l'utilisation de la bicyclette en mettant des douches à la disposition des cyclistes, grâce à la coopération de deux organismes du Portefeuille.</i>• <i>Le Ministère continue de favoriser le covoiturage, en accordant en priorité des places de stationnement à ceux qui font du covoiturage.</i>
Réduire au minimum les émissions, par le Ministère, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Recueillir des données sur les CFC en surveillant la quantité de matériel qui utilise des CFC	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le Ministère a procédé à un inventaire du matériel contenant des CFC et il vise à en réduire de moitié la quantité d'ici 2001.</i>
Sensibiliser au maximum le personnel et les partenaires au développement durable	Promouvoir la sensibilisation au développement durable	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le Ministère s'est doté d'une stratégie de communication au sujet du développement durable.</i>• <i>Le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable a donné un exposé dans le cadre du Collectif de la gestion supérieure du Ministère.</i>

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés jusqu'à présent
		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les objectifs du gouvernement en matière de développement durable ont été pris en considération dans la préparation des profils de compétence associés aux postes d'analystes des politiques.</i>
	Favoriser les contacts fréquents et rétroaction	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le site Intranet « écologique » du Ministère a été étoffé et révisé; il comporte maintenant un bouton « commentaires » pour favoriser la rétroaction par courriel.</i>
	Assurer la mise à contribution des nouveaux employés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un nouveau site Intranet pour les « nouveaux employés » a été mis au point; ceux-ci peuvent y trouver les renseignements dont ils ont besoin pour s'informer au sujet des opérations écologiques comme le recyclage et la photocopie recto-verso.</i>
S'assurer que le développement durable tient à cœur au Ministère	Consacrer des ressources au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Ministère continue de participer au Réseau interministériel sur le développement durable ainsi qu'au Groupe de travail fédéral sur la stratégie de développement durable du Nord.</i>
	Concevoir un système de gestion de l'environnement pour la mise en œuvre de la SDD	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Plan d'action sur le développement durable a été révisé; il est axé sur l'établissement d'objectifs et sur la mesure.</i>
Maintenir à un niveau élevé les achats de produits écologiques	Continuer de surveiller la proportion de produits écologiques que l'on achète	<ul style="list-style-type: none"> • <i>On continue de se servir du système de rapports financiers pour surveiller les achats écologiques, et le Ministère a maintenu son objectif de faire en sorte que 75 % des biens qu'il achète soient écologiques, au cours de l'exercice 1998-1999.</i>

La coordonnatrice des questions environnementales au Ministère est Debi Cuerrier, directrice de l'Administration; on peut lui téléphoner au 993-4348 ou lui envoyer un message électronique à cuerrid@sgc.gc.ca

Partie V : Rendement financier

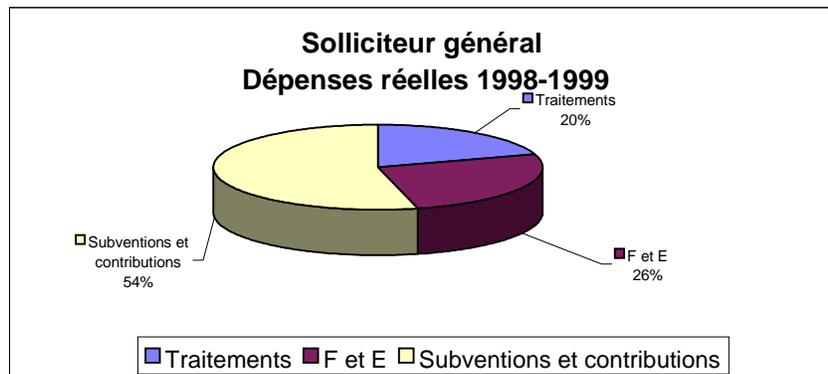
La présente section donne un aperçu du rendement financier du Ministère pour l'exercice 1998-1999.

Les ressources financières du Ministère se rapportent aux traitements, aux coûts de fonctionnement et d'entretien, et aux contributions et subventions. Comme l'indique le tableau qui figure plus bas, 54 % des dépenses réelles engagées en 1998-1999 avaient trait à des subventions et contributions, la majeure partie des subventions et contributions (93 %) étant affectée au Programme de la police des Premières nations.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère a obtenu des crédits additionnels grâce au Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme de la police des Premières nations, la Stratégie internationale de lutte contre la drogue et les augmentations de traitement prescrites par les conventions collectives.

Dans les tableaux financiers suivants,

- 1) l'expression « dépenses prévues » désigne les crédits originaux consentis dans le Budget principal des dépenses de 1998-1999.
- 2) l'expression « autorisations totales » désigne les dépenses prévues auxquelles s'ajoute toute nouvelle autorisation, comme le Budget supplémentaire des dépenses.
- 3) Les dépenses réelles indiquées dans les tableaux qui suivent sont fondées sur les dépenses figurant dans les Comptes publics.
- 4) Pour les besoins de comptabilité, les dépenses totales au titre des régimes d'avantages sociaux du Ministère figurent sous la rubrique du Secteur d'activité des services à la haute direction et des services ministériels.
- 5) Les tableaux suivants ne s'appliquent au ministère du Solliciteur général : 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12,13, 14 et 16.



Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1998-1999 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		1998-1999		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Programme			
1	Dépenses de fonctionnement	17,5	34,4	33,5
5	Subventions et contributions	55,9	45,7	42,3
(S)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,4	2,5	2,5
Total pour le Ministère		75,9	82,7	78,4
Note				
1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que d'autres autorisations.				

Tableau financier 2

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles (en millions de dollars)									
Secteur d'activité	ETP	Dépenses de fonctionnement	Capital	Subventions et contributions approuvées	Total partiel des dépenses approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses totales brutes	Moins les recettes à valoir sur le crédit	Dépenses totales nettes
Conseils au solliciteur général	79	6,5	0,1	2,9	9,5	-	9,5	-	9,5
(autorisations totales)	78	6,6	0,1	2,8	9,5	-	9,5	-	9,5
(dépenses réelles)	79	6,1	0,1	2,7	9,0	-	9,0	-	9,0
Police des Premières nations	22	2,1	0,0	52,9	55,0	-	55,0	-	55,0
(autorisations totales)	29	16,2	0,1	43,0	59,2	-	59,2	-	59,2
(dépenses réelles)	19	16,2	0,1	39,5	55,8	-	55,8	-	55,8
Bureau de l'inspecteur général du SCRS (autorisations totales)	9	0,7	0,0	0,0	0,7	-	0,7	-	0,7
(dépenses réelles)	7	0,5	0,1	0,0	0,6	-	0,6	-	0,6
Services à la haute direction et services ministériels (autorisations totales)	100	10,4	0,3	0,0	10,7	-	10,7	-	10,7
(dépenses réelles)	100	12,9	0,3	0,0	13,2	-	13,2	-	13,2
TOTAL	210	19,7	0,4	55,8	75,9	-	75,9	-	75,9
(autorisations totales)	216	36,3	0,6	45,7	82,7	-	82,7	-	82,7
(dépenses réelles)	217	35,5	0,5	42,3	78,4	-	78,4	-	78,4
Coût des services fournis par d'autres ministères									2,9
									2,9
									2,9
Coût net du Ministère									78,8
									85,6
									81,3
Notes:									
1. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.									
2. Les dépenses de 2,5 millions de dollars au titre du régime de pension des employés sont reflétées dans le secteur d'activité Services à la haute direction et services ministériels.									

Besoins en ressources par catégorie et par secteur d'activité**Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles**

Dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Prévues 1998-1999	1998-1999	
				Autorisations totales 1998-1999	Réelles 1998-1999
Conseils au solliciteur général	9,8	10,4	9,5	9,5	9,0
Police des Premières nations	50,1	51,4	55,0	59,2	55,8
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	1,0	0,9	0,7	0,7	0,6
Services à la haute direction et services ministériels	10,4	8,9	10,7	13,2	13,0
TOTAL	71,3	71,6	75,9	82,7	78,4
Notes:					
Les ressources englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.					

Besoins en ressources par organisation et par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les autorisations totales pour 1998-1999 et les dépenses réelles, par organisation et par secteur d'activité (en millions de dollars)						
Secteur d'activité						
Organisation		Conseil au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services à la haute direction et services ministériels	TOTAL
Sous-solliciteur général adjoint principal	(prévues) (autorisées) (réelles)	0,4 0,3 0,3				0,4 0,3 0,3
Police et application de la loi		2,7 3,0 3,0				2,7 3,0 3,0
Sécurité nationale		1,0 1,1 1,0				1,0 1,1 1,0
Sous-solliciteur général adjoint Affaires correctionnelles et police des Autochtones			0,3 0,3 0,3			0,3 0,3 0,3
Affaires correctionnelles		2,1 1,8 1,6				2,1 1,8 1,6
Police des Autochtones			54,6 59,2 55,8			54,6 59,2 55,8
Planification et coordination des politiques		3,2 3,4 3,2				3,2 3,4 3,2
Justice intégrée					0,4 0,4 0,4	0,4 0,4 0,4
Bureau de l'inspecteur général du SCRS				0,7 0,7 0,6		0,7 0,7 0,6
Sous-solliciteur général Services exécutifs					2,9 3,1 3,3	2,9 3,1 3,3

(La suite à la page suivante)

Tableau financier 5 (suite)

Secteurs d'activité						
Organisation		Conseil au solliciteur général	Police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services à la haute direction et services ministériels	TOTAL
Services ministériels	(prévues)				6,6	6,6
	(autorisées)				8,5	8,5
	(réelles)				8,1	8,1
Communications					0,8	0,8
					1,3	1,3
					1,2	1,2
TOTAL		9,5	55,0	0,7	10,7	75,9
		9,5	59,2	0,7	13,2	82,7
		9,0	55,8	0,6	13,0	78,4
% du TOTAL		11,5%	71,6%	0,9%	16,0%	100%

1. Les ressources comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
2. Les régimes d'avantages sociaux des employés de 2,406 millions de dollars au titre des dépenses prévues et de 2,527 millions de dollars au titre des dépenses réelles et des dépenses autorisées sont compris dans les Services ministériels, dans le rapport sur le rendement du Ministère. Dans le rapport sur les plans et les priorités, ces sommes ont été affectées par secteur d'activité.

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
SUBVENTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des subventions	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
CONTRIBUTIONS					
Conseil au solliciteur général	0,9	0,8	1,2	1,0	0,9
Police des Premières nations	37,5	36,3	52,9	43,0	39,5
Total des contributions	38,4	37,1	54,2	43,9	40,5
Total des paiements de transfert	40,2	38,9	55,9	45,7	42,3

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant du passif éventuel		
	31 mars 1997	31 mars 1998	À jour le 31 mars 1999
Réclamations et causes en instance imminentes			
Contentieux	5,2	1,0	1,1 (1)
Total	5,2	1,0	1,1
Notes:			
1. Le total ne tient pas compte de trois réclamations dont le montant total reste à déterminer.			

Partie VI : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Jean T. Fournier	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Christiane Ouimet	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Greg Wright	Directeur général, Politique stratégique et justice intégrée	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Maurice Archdeacon	Inspecteur général (SCRS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général p.i., Communications	(613) 991-2799	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Paul Dubrule	Services juridiques	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Adresse de la page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

Lois administrées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., c. C-23, tel que modifié
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, tel que modifié
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., c. C-47, tel que modifié
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., c. S-13, tel que modifié
<i>Loi sur les prisons et maisons de correction</i>	L.R., c. P-20, tel que modifié
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10, tel que modifié
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-11, tel que modifié
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., c. T-15, tel que modifié
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R., c. C-29, tel que modifié
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i> (art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 760)	L.R., c. C-46, tel que modifié
<i>Loi sur l'accise</i> (art.66)	L.R., c. E-14, tel que modifié
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	L.R., c. I-2, tel que modifié
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., c. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R., c. S-19, tel que modifié

INDEX

A

accords tripartites en matière de police, 7, 10, 14, 26

B

Bureau de l'enquêteur correctionnel, 3, 5, 12, 28

Bureau de l'inspecteur général du SCRS, 12, 27

C

Centre d'information de la police canadienne, 17, 23

Comité externe d'examen de la GRC, 3, 4, 12, 28

Commission des plaintes du public contre la GRC,
3, 4, 12, 28

Commission nationale des libérations

conditionnelles, 3, 4, 19, 30

communication des transactions suspectes, 16

crime organisé, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 24

E

empreintes génétiques, 8, 18

G

Gendarmerie royale du Canada, 3, 7, 42

gouvernance et formation des services de police, 10,
14, 26

I

Initiative anticontrabande, 16

Initiative intégrée de contrôle des produits de la
criminalité, 17

intégration de l'information de la justice, 8, 14

L

La Relève, 28

lignes directrices sur les attaques à l'arme chimique,
biologique, radiologique et nucléaire, 22

Loi sur le casier judiciaire, 19, 42

*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté
sous condition*, 7, 18, 42

Loi sur le transfèrement des délinquants, 19, 42

P

Partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux, 24

participation des citoyens, 8, 14, 23, 24

Plan national de lutte contre le terrorisme, 21

Politique sur la police des Premières nations, 7, 25

Préparation en vue de l'an 2000, 30

prévention du crime, 10, 14, 24, 25, 26

Principaux engagements de résultats, 8, 10

R

Rassembler nos forces, 20

Réseau canadien d'information pour la sécurité
publique, 22, 23

S

Sensibilisation du public, 29

Service canadien du renseignement de sécurité, 3, 4,
7, 27, 42

Service correctionnel du Canada, 3, 4, 19, 30

Services de police de la GRC, 18

Services nationaux de police, 17

Systèmes financiers, 29